

La NUIT de la TRANSITION
4^{ème} édition
samedi 1er février 2025
Auditorium cœur de ville, Vincennes

Règlement de la compétition de court-métrages

Inscription

L'inscription au festival se fait sur la plateforme de l'Agence du court métrage à l'adresse internet suivante : www.filmfestplatform.com

Présélection

Les films seront à enregistrer sur www.filmfestplatform.com
Date limite d'inscription des films : **1 novembre 2022**
Au delà de cette date les films inscrits ne pourront participer à la présélection du festival.

Compétition

La compétition est ouverte aux films exclusivement francophones.

La durée du film proposé ne devra pas excéder 30 minutes.

Le film devra être achevé **postérieurement au 11 mars 2020**

Ne seront sélectionnés que les films (fictions ou documentaires) portant sur l'écologie et la citoyenneté.

Initiatives citoyennes, fictions "écologiques" amenant à la réflexion... Une conscience écologique animera chaque film, le respect de la nature aura une place importante.

Le festival aura lieu le **samedi 1er février 2025**

Les films en compétition seront sélectionnés par un jury composé de représentants de la culture, de la création, de la critique cinématographique et de personnes impliquées dans l'écologie à Vincennes.

Prix

prix du public - Prix jeune public - Prix libre court

Un partenariat est en cours avec l'émission Libre Court sur France3. Il offrira la possibilité au film ayant reçu le prix d'être diffusé dans l'émission LIBRE COURT sur France 3. Enfin un Prix du public et un prix jeune public seront décernés lors de cette soirée.

Les membres du jury se réservent la possibilité de ne pas décerner de prix ou, au contraire, des mentions supplémentaires en fonction de la qualité des œuvres présentées. Il en va de même pour le prix Libre Court.

lanuitdelatransition@gmail.com

Droit de cession

Les participants cèdent au Festival sans contrepartie le droit de reproduction des photographies, des extraits de moins de 3 minutes des films sélectionnés pour diffusion dans les publications du Festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur internet. De plus le participant autorise le festival à projeter son film dans le cadre scolaire exclusivement pour le vote du prix jeune public.

Musique

Il appartient, à chaque participant, de se mettre en conformité avec la législation concernant d'éventuels droits à acquitter auprès de la SACEM, ou auprès d'autres organismes.

Droit d'auteur

Il appartient, à chaque participant, de se mettre en conformité avec la législation sur le droit d'auteur et de disposer de tous les droits nécessaires concernant l'œuvre présentée.

Force majeure

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, le festival La NUIT de la TRANSITION se réserve le droit d'annuler la compétition.

La participation à la compétition implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement